

Votre correspondante :

AMLI Grand Paris

Mr KANTE Elhadji Adama
Lgt A403
RESIDENCE DIORAMA
16 Av des frères Lumière
94360-BRY SUR MARNE

Bry s/ Marne, le 04/08/2023

Objet : **Place de parking**

Monsieur,

Suite à la production de votre carte grise et carte d'assurance nominatives de votre véhicule, nous vous remettons un badge pour l'accès au **parking de la Résidence DIORAMA**.

Prise d'effet de la location : 04/08/2023

Place attribuée : 20

Montant mensuel location de la place de parking : 26,47 euros

Montant caution : 25.38 euros

Ce badge personnel (et non cessible à un tiers) sera à nous restituer si vous n'en n'avez plus l'utilité (plus de véhicule) et/ou au plus tard, lors de votre état des lieux de sortie du logement.

En cas de non-restitution, la somme de 90€ vous sera réclamée.

Il en va de soi que vous vous engagez à garer votre véhicule sur les places clairement délimitées (pas de place attribuée) et/ ou votre 2 roues aux emplacements indiqués.

Vous devez limiter votre vitesse une fois sur le parking afin d'éviter tout risque d'accidents (circulations des piétons, voitures qui sortent de leur stationnement, enfants qui courent...)

Vous reconnaissez avoir reçu ce jour le 04/08/2023

Le badge d'accès n°8457011

État du badge : ENU

Et vous vous engagez à nous le restituer en bon état de fonctionnement, au plus tard, le jour de votre sortie du logement.

Signature résident



Signature Shobida POUNGAVANAME



Votre correspondant :
AMLI Grand Paris

Mr KANTE Elhadji Adams
Lgt A403
RESIDENCE DIORAMA
18 Av des Frères Lumière
94360-BRY SUR MARNE

Bry sur Marne, le 04/08/2023

Objet : Place de parking

Monsieur,

Suite à la production de votre carte photo et carte d'assurance nominatives de votre véhicule, nous vous remettons un badge pour l'accès au parking de la Résidence DIORAMA.

Prix d'effet de la location : 04/08/2023

Place attribuée : 20

Montant mensuel location de la place de parking : 22,59 euros
Montant caution : 22,59 euros

Ce badge personnel (et non cessible à un tiers) sera à nous restituer si vous n'en avez plus l'utilité (plus de véhicule) et/ou au plus tard, lors de votre départ des lieux de sortie du logement.

En cas de non-restitution, la somme de 20€ vous sera réclamée.

Il en va de soi que vous engagez à garer votre véhicule sur les places clairement délimitées (pas de place attribuée) et/ou vous aux emplacements indiqués.
Vous devez limiter votre vitesse une fois sur le parking afin d'éviter tout risque d'accidents (circulations des piétons, voitures qui sortent de leur stationnement, enfants qui courent...)

Vous reconnaissez avoir reçu ce jour le 04/08/2023

Le badge d'accès n°2457011

Etat du badge : ENU

Et vous vous engagez à nous le restituer en bon état de fonctionnement, au plus tard, le jour de votre sortie du logement.

Signature Ghislain POUNGAVANAME

Signature résident

www.amli-grandparis.com • amli@amli-grandparis.com

ENGAGEMENT DE LOCATION DE PLACE DE PARKING

Entre

L'Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés dont le Siège est à METZ - 13 rue Clotilde Aubertin, représentée par sa Responsable de la Location Accompagnée, Madame Claire OLIVIER, et désignée dans ce qui suit par l'AMLI

d'une part,

et Monsieur KANTE Elhadji Adama, désigné ci-après par le locataire,

d'autre part,

Il a été dit et fait ce qui suit.

Article I

L'AMLI donne en location à Monsieur KADI Arezki qui accepte, une place de parking **n°20** sis à BRY Résidence DIORAMA - 16 Avenue des Frères Lumière et qu'il reconnaît avoir reçu en parfait état d'entretien et exempt de toute réparation locative.

Article II

Le locataire s'engage à se soumettre à toutes les dispositions légales et d'usage pour les locations.

Le locataire ne peut ni céder en tout ou en partie son droit de jouissance, ni sous-louer tout ou partie des lieux loués.

Il ne peut y exercer aucun commerce ou profession.

Le local présentement loué étant destiné au stationnement de véhicules à moteur ou de cycles. Le dépôt ou le stockage de matières inflammables est formellement interdit.

Article III

La location est consentie pour une durée d'un mois à partir du 04 aout 2023. Elle se renouvellera ensuite de mois en mois par tacite reconduction à défaut par l'une ou l'autre des parties d'avoir manifesté son intention contraire au moyen d'un congé donné un mois à l'avance, par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Article IV

La location est consentie moyennant un loyer mensuel de **26.47** € que Monsieur KANTE Elhadji Adama oblige à payer d'avance entre les mains de l'AMLI le premier jour de chaque mois.

Le montant de ce loyer est établi par référence aux loyers applicables par les organismes d'HLM pour des garages semblables.

Article V

Le locataire s'engage à assurer le ou les véhicules entreposés contre l'incendie. De même, il contractera une assurance "Responsabilité civile" pour couvrir les sinistres dont il serait déclaré responsable.

Chacune de ces assurances comportera une clause d'abandon du droit de recours contre le propriétaire et les voisins.

Les attestations d'assurance devront être présentées à l'AMLI dans un délai de sept jours après signature du présent contrat.

Article VI

Il est expressément convenu que la responsabilité de l'AMLI ne saurait être engagée en cas de vol, d'incendie, d'explosion ou de dommage de toute autre cause.

En aucun cas l'AMLI ne sera considérée comme "dépositaire" et les dispositions des articles 1927 et suivants du Code Civil ne seront pas applicables.

Article VII

A défaut de paiement d'un seul terme à son échéance ou d'exécution d'une clause quelconque de cet engagement et quinze jours après une simple mise en demeure restée sans effet, la location cessera de plein droit, si bon semble à l'AMLI sans préjudice de tous dépens et dommages-intérêts.

Article VIII

Lors de l'entrée dans les lieux ou au plus tard dans les cinq jours suivant la demande qui en sera faite par l'AMLI, le locataire s'engage à verser à titre de dépôt de garantie une somme correspondant à un mois de loyer.

Ce dépôt de garantie, non susceptible d'intérêt, sera remboursé au départ du locataire, sauf imputation par l'AMLI des sommes qui lui seraient dues à cette époque pour arriéré de loyer, réparations locatives, remise en état des locaux ou toute autre cause.

Article IX

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile de juridiction savoir : l'AMLI en son Siège social - 13 rue Clotilde Aubertin à Metz - et le preneur dans les lieux loués.

Fait en trois exemplaires originaux
A Bry s/ Marne, le 04/08/2023

Le locataire



Pour l'AMLI

PERMIS DE CONDUIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. KANTE
2. ELHADJI ADAMA
3. 16.04.1987 (GUINEE)
4a. 04.08.2021 4c. préfet 94
4b. 04.08.2036
5. 21A011853
7. *HC*
04/08/2036

9. AM/B1/B

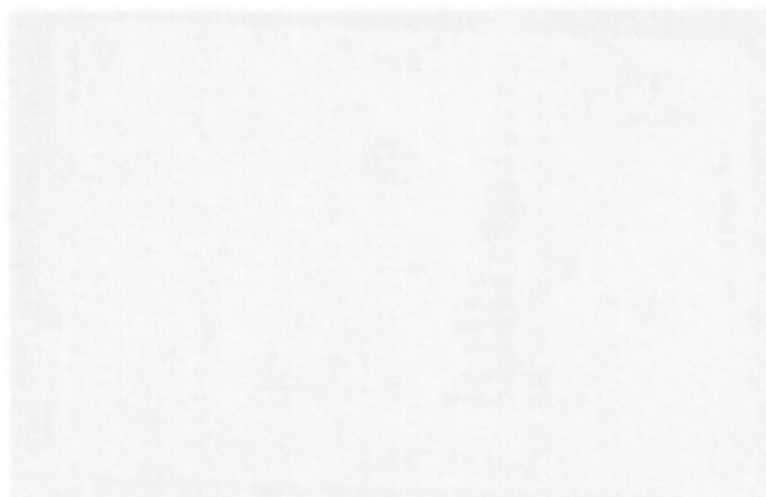
D1FRA21A0118533360804KANTE<<<3

180357
900194
212162008424

9.	10.	11.	12.
AM	12.05.21		
A1			
A2			
A	12.05.21		
B1	12.05.21		
B			
C1			
C			
D1			
D			
BE			
C1E			
CE			
D1E			
DE			

106.12/05/21 - 12/05/24

1. Nom 2. Prénom 3. Date et lieu de naissance 4a. Délivré 4b. Expire le 4c. Délivré par 5. N° de permis 10. Depuis le 11. Jusqu'au 12. Coches





RÉFÉRENCES À RAPPELER

Client **TI0006771165**
 Edité le **06/03/23**
 N° de contrat **AUT003337824**

M. Elhadji Adama KANTE
 CHEZ TANDIA IBRAHIMA
 RESIDENCE PORT GRENADINE
 4 SQUARE DE NOVI BEOGRAD
 94000 CRETEIL

Noisy-le-Sec, le 06/03/23

Bonjour M. Elhadji Adama KANTE,

Vous trouverez ci-dessous la carte verte de votre véhicule, valable pour la période indiquée, qui vous servira d'attestation d'assurance.

Le certificat d'assurance ci-contre doit être apposé sur le pare-brise pour les voitures ou sur le garde-boue pour les 2 roues.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe EURO-ASSURANCE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 20/03/23 au 29/02/24

Identification

AE-758-GR

N°011270918

/ AUT003337824

WISSLIFE ASSURANCES
 DE BIENS

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL
 FRANCAIS
 2. ISSUED UNDER THE AUTHORITY OF BUREAU CENTRAL
 FRANCAIS

3	VALABLE	4
DU	AU	Code pays / Code assureur / Numéro
Jour Mois Année	Jour Mois Année	
20/03/23	29/02/24	F924
(Ces deux dates comprises)		N°011270918 / AUT003337824

5	6	7
N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur	Catégorie du véhicule (voir ci-contre)*	Marque du véhicule
AE-758-GR	A F	OPEL RC ATTELAGE - 750kg

8. VALIDITE TERRITORIALE

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org).
 Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
 Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR
I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK
SLO	CH	AL	AZ	AND	BIH	BY	HR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB
TN	TR	UA	UK										

(*) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://go.territorial-validity.cobx.org>

3. Nom et adresse du souscripteur ou la police (ou utilisateur du véhicule)

ORIGINAL

M. Elhadji Adama KANTE
 CHEZ TANDIA IBRAHIMA RESIDENCE PORT GRENADINE
 4 SQUARE DE NOVI BEOGRAD
 94000 CRETEIL - France

10. Cette carte a été délivrée par

assurance sous couvert de

SwissLife Assurances de Biens, SA au capital social de 80 000 000 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 391 277 878 RCS Nanterre - Siège Social : 7 rue Belgrand 92652 Levallois Perret Cedex - N° police : 011270918
 Par l'intermédiaire de : Euro-Assurance - Siège social : 6 rue Gracchus Babeuf, 93130 Noisy-le-Sec, France - Tel : +33(0)1 49 15 74 00 - Fax : +33(0)1 49 15 19 90 - www.euro-assurance.com - SASU au capital de 3 400 000 Euros - RCS de Bobigny - SIRET n° 682 021 274 00043 - APE : 6622Z - Société de Courtage d'Assurances soumise à l'autorité de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - www.acpr.banque-france.fr - ORIAS n° 07 003 157 - www.orias.fr - N° TVA Intracommunautaire FR57 682 021 274

11. Signature de l'assureur

Michael HERR

Par délégation,
 Michael HERR,
 Président

Pour déclarer un sinistre, contactez EURO-ASSURANCE au :

Depuis la France : 01.49.15.74.00

Depuis l'étranger : (+33) 1.49.15.74.00

Pour toute demande d'assistance, contactez votre assureur
 MONDIAL ASSISTANCE FRANCE au :

Depuis la France : 01 42 99 08 15

Depuis l'étranger : (33) 1 42 99 08 15

*CATEGORIE DE VEHICULE (CODE)

A AUTOMOBILE C CAMION OU TRACTEUR E AUTOBUS OU AUTOCAR G AUTRES
 B MOTOCYCLE D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F REMORQUE



M. Elhadj Adams KANTE
CHEZ TANDIA BRAHIMA
RESIDENCE PORT GRENADINE
4 SQUARE DE NOVI BEGRAD
94000 CRETEIL

N° de contrat : AUTO0337824
Date de : 08/03/23
Client : 7100077188

Noisy-le-Sec, le 08/03/23

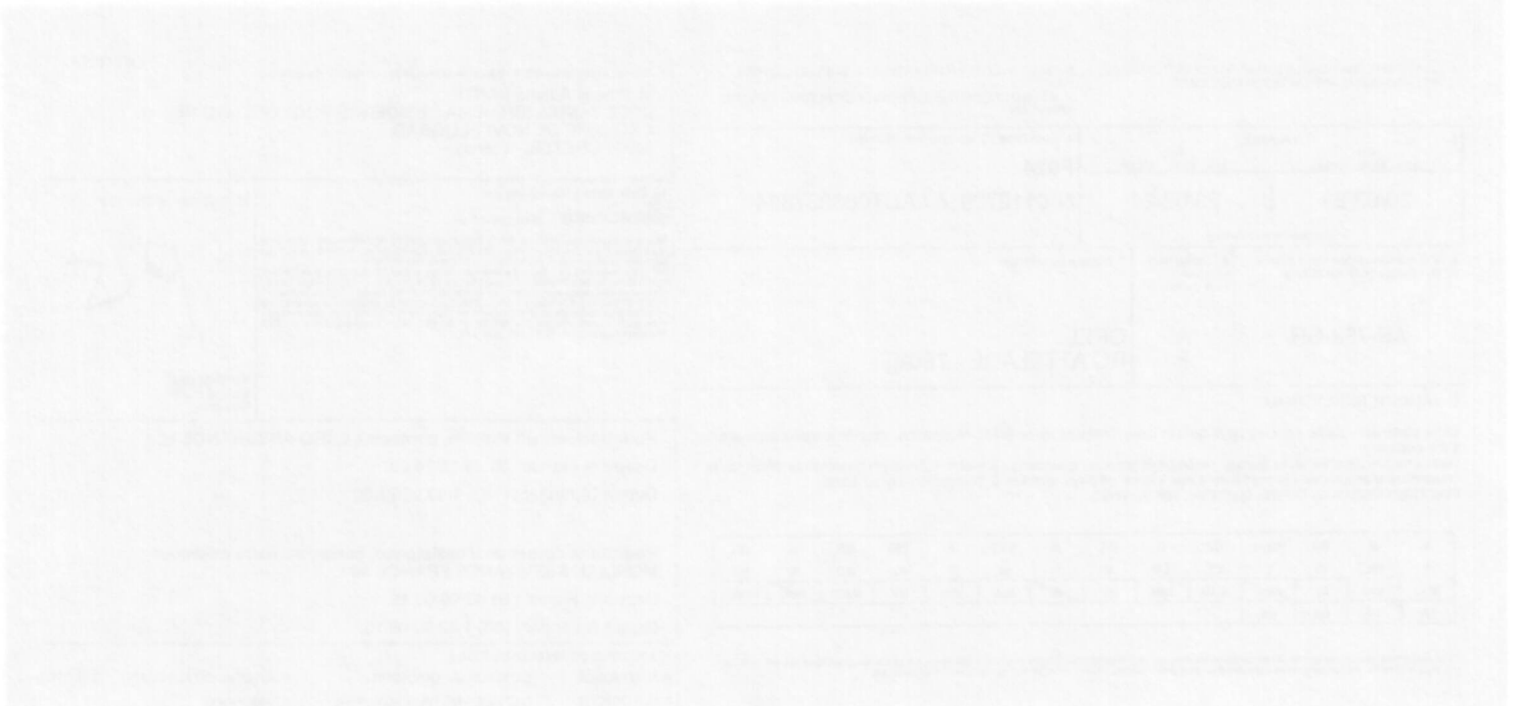
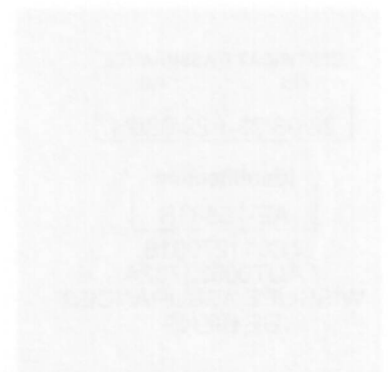
Gentou M. Elhadj Adams KANTE,

Vous trouverez ci-dessous la carte verte de votre véhicule, valable pour la période indiquée, qui vous servira d'attestation d'assurance.

Le certificat d'assurance ci-joint doit être exposé sur le pare-bris pour les voitures ou sur le garde-boue pour les 2 roues.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

L'équipe EURO ASSURANCE



Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. AE-758-GR

Date de 1^{re} immatriculation
B. 29/10/2009

C.1 KANTE

ELHADJI ADAMA

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

4 SQUARE DE NOVI BEOGRAD

94000 CRETEIL

D.1 OPEL

D.2 S-DPD113A08B3RDBE5

D.2.1 MPL51F2F2148

D.3 CORSA

E. WOLOSDL6894197130

F.1 1695

F.2 1695

F.3 2695

G 1235

G.1 1160

J M1

J.1 VP

J.2 AF

J.3 CI

K e1*2001/116*0379*09

P.1 1248

P.2 55

P.3 G0

P.6 4

Q

S.1 5

S.2

U.1 79

U.2 3000

V.7 119

V.9 70/220*2003/76EURO4

X.1 VISITE AVANT LE 20/02/2024

Y.1 92

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 105.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route



Zoheir BOUAOUICHE

H

I 14/05/2022

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

AE-758-GR 14/05/2022

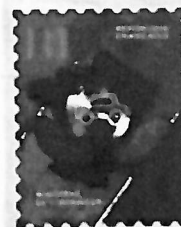
2022CB10311

WOLOSDL6894197130

OPEL

KANTE

ELHADJI ADAMA



COUPON DETACHABLE

CRFRAAE758GR3WOLOSDL689419713070910293VP<<<<

CI<<OPEL<<<<<<<<<<<CORSA<<<<<<<<2022CB1031178

86201640891666

000381

N° de l'immatriculation
AE-758-CR 14/03/2023

C1 KANTE

ELHADJI ADAMA

CAR EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C2

A SQUARE DE NOVI BEUGAB

94000 CRETEIL

D1 OPEL

D2 2-DP0123A08830082

D3 NP2517373149

E W0L0SD694107130

P3 2002

P2 1002

D3 CORSA

P1 1002

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202

P2 1180

P1 1202